



diffamation sur un réseau social

Par **benrisam**, le **31/10/2010** à **12:59**

Bonjour,
depuis le mois d'aout, je me suis inscrite sur ce réseau face book. Là j'ai été contacté par ma belle sœur pour devenir son ami. J'ai accepté l'invitation et visualiser ses albums photos et ses commentaires. Cependant, il se figure que les photos portaient à confusion en ce qui concerne son mariage avec mon frère ou bien sûr elle ne parle pas. Les commentaires des jeunes garçons étaient limites et irrespectueux. Ma famille étant de confession musulmane, mes parents et nous même avons mal pris la chose et j'ai du subir les sarcasmes de mes amis en ligne. Je souhaiterai savoir si légalement je peux me retourner contre elle ou exploiter les commentaires et photos lors de la procédure de divorces de mon frère .ces photos et ses commentaires je les ai copié dans le but de prouver le caractère mal saint de ma belle sœur. A ce jour, voulant protéger mon frère, je l'ai mis au courant des photos, j'ai reçu des menaces téléphoniques de la part de ma belle sœur qui a fermé son compte sur le site mais nous avons peur qu'elle utilise un nouveau compte avec un pseudo et que cela continue